

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGGIO Armelle, CALLEWAERT Christian, LEGRAND Estelle, PECQUEUR Michel, DUBURQUE André.

Etaient excusés : Mme LENGRAND Martine.

Etaient absents non excusés : Mrs LASSALLE Michel, SCHLAGETER Yves, MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Mme ROSZYK Marie-Thérèse a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 10 Avril 2012 rédigé par Mr PECQUEUR Michel, secrétaire de séance, est approuvé.

1/ DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de la direction générale des finances publiques demandant de rembourser un trop perçu de 1 €. Suite au dépôt de permis de construire et sa validation, le demandeur était redevable de 201 € de taxes d'urbanisme. La taxation initiale ayant été réduite, un trop versé a été constaté au bénéfice de celui-ci qui a été remboursé par le Trésor. De ce fait, la collectivité se trouve devoir restituer à l'Etat, qui en a fait l'avance, la somme de 1 €.

Afin de rembourser cette somme, une décision modificative doit être prise à savoir :

- au compte 10223 (taxe locale d'Équipement) : Dépenses : - 1 €
- au compte 10223 (taxe locale d'équipement) : Recettes : + 1 €

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative.

2/ SUBVENTION 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le dossier relatif à une demande de subvention de l'association des «ACPG CATM ». Elle propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 160 €, somme prévue lors du vote du budget 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 160 € à l'association « ACPG CATM ».

3/ COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES : RESTITUTION AUX COMMUNES CONCERNEES D'UNE PARTIE DE LEUR TRANSFERT DE CHARGES SUITE A LA RENEGOCIATION DES COTISATIONS EN 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale des Transferts de charges de la C.A.D. s'était réunie le 29 Mai 2012 afin de rétrocéder aux communes anciennement adhérentes au SIAN, une partie des transferts de charges opérés en 2005 et ce, suite à la négociation menée à bien par le Président de la C.A.D.

Aussi, la loi dispose que les communes doivent délibérer de manière concordante à la majorité des deux tiers afin d'adopter le rapport de la commission et ainsi mettre en œuvre sa décision.

Madame le Maire donne lecture de ce rapport et demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce rapport.

4/ ETUDE DU PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE : MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Afin de suivre le projet de faisabilité d'extension de l'école, Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle souhaite mettre en place un comité de pilotage. Elle demande donc au Conseil Municipal de créer ce comité et d'en désigner les membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer ce comité de pilotage et de désigner les membres suivants :

- M.M MUSIAL Thérèse, DUBURQUE André, LEGRAND Estelle, DALL'OGGIO Armelle, PECQUEUR Michel, ROSZYK Marie-Thérèse, CALLEWAERT Christian

DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la deuxième réunion publique, comme prévu dans la délibération de prescription du PLU, aura lieu le lundi 18 juin à 19 heures à la salle des fêtes et que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 22 juin à 19 h qui aura pour objet l'approbation de l'arrêt de projet du PLU.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu le 5 Juin 2012. Les effectifs pour la rentrée 2012 seront de 42 élèves. Elle énumère toutes les actions menées durant l'année qui vient de s'écouler et des projets futurs. La fête de l'école aura lieu le samedi 30 Juin 2012.

Une discussion est menée sur la prochaine fête communale quant aux animations qui seront proposées.

La séance est levée à 19 h 45.